

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2014

1. INTRODUCTION

- ⇒ Accueil des nouveaux conseillers par le Président sortant Thierry THOMAS et présentation de la communauté de communes (compétences, services, budget, projets de territoire),
- ⇒ Appel des nouveaux conseillers par le doyen d'âge qui préside la séance jusqu'à l'élection du Président.

2. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- ⇒ Election du Président,
- ⇒ Détermination du nombre de vice-présidents (interruption de séance pour transmission de la délibération au contrôle de l'égalité et affichage). Réflexion sur l'organisation institutionnelle,
- ⇒ Election des Vice-présidents,
- ⇒ Composition du bureau et élection des membres du bureau,
- ⇒ Délégations du conseil au président et au bureau,
- ⇒ Distribution de documents (statuts de la communauté de communes et livrets sur l'intercommunalité et le mandat de conseiller communautaire).

3. AUTRES

- ⇒ Information sur le vote avant le 30 avril 2014 du produit attendu pour la fiscalité additionnelle et la TEOM, le budget annexe transport scolaire.
- ⇒ Prochain conseil communautaire.

Les 27 conseillers communautaires étaient présents :

Titulaires de Bozel

M. Jean-Baptiste MARTINOT
Mme Sandra ROSSI
M. Sylvain PULCINI
Mme Jenny APPOLONIA
M. Yves PACCALET

Titulaires de Brides-les-Bains

M. Guillaume BRILAND
M. Philippe BOUCHEND'HOMME

Titulaires de Champagny-en-Vanoise

M. René RUFFIER LANCHE
M Thierry RUFFIER DES AIMES

Titulaire de Feissons-sur-Salins

M. Jean-Pierre LATUILLIERE

Titulaires des Allues

M. Thierry MONIN
Mme Michèle SCHILTE
M. Thierry CARROZ
Mme Florence SURELLE
M. Bernard FRONT

Titulaires de Montagny

M. Armand FAVRE
Mme Hélène MADEC

Titulaires de La Perrière

M. Rémy OLLIVIER
M. Jean Marc BELLEVILLE

Titulaire du Planay

M. Jean-René BENOIT

Titulaires de Pralognan-la-Vanoise

Mme Armelle ROLLAND
M. Stéphane AMIEZ

Titulaires de St Bon

M. Philippe MUGNIER
Mme Josette RICHARD
M. Patrick MUGNIER
Mme Laurette COSTES
M. Gilbert BLANC-TAILLEUR

Participaient également :

Mme Maëtte GULDENER, directrice générale des services de la communauté de communes,
Mme Anaëlle ROZE, chargée des affaires juridiques et générales de la communauté de communes.

Assistaient à la séance :

Mme Alexandra HINSINGER, coordonnatrice enfance jeunesse à la communauté de communes,
Mme Marie-Anne DEBRUYNE, responsable petite enfance à la communauté de communes,
M. Nicolas FEIDT, directeur général des services de la commune St Bon,
M. Benjamin ESCAMA, directeur enfance jeunesse et affaires éducatives de la commune de St Bon et mis à disposition en partie de la communauté de communes,
M. Arnaud DEBRUYNE, directeur général des services de la commune de La Perrière.

L'assistance est également composée du public venu assister à cette première séance du conseil communautaire : citoyens, anciens élus. La presse est également présente (Dauphiné Libéré et Tarentaise Hebdo)

La séance est ouverte à 18h30 à la salle des Tilleuls, place des Tilleuls, à Bozel.

M. Jean-René Benoît est désigné secrétaire de séance.

1. INTRODUCTION

- **Accueil des nouveaux conseillers par le Président sortant Thierry THOMAS et présentation de la communauté de communes (compétences, services, budget, projets de territoire).**

M. Thierry THOMAS, président du SIVOM de Bozel depuis mai 2005 et de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2014, fait une courte allocution.

Il salue les nouveaux élus communautaires et explique que c'est maintenant à eux de faire vivre cette nouvelle communauté de communes qui a vu le jour le 1^{er} janvier dernier au terme de plusieurs années de travail.

Il souhaite que les élus puissent défendre l'intérêt communautaire et non pas uniquement l'intérêt de leur commune, au sein de cette structure solidaire qui va prélever une fiscalité additionnelle et qui représente l'avenir de l'échelon local encouragé par le législateur.

Il souhaite bonne chance et bon courage à tous.

Il est chaleureusement applaudi.

Il est précisé que conformément à l'article L5211-9 du CGCT (code général des collectivités territoriales), le doyen d'âge de l'assemblée préside ensuite la séance jusqu'à l'élection du Président.

Une fois le Président élu, c'est ce dernier qui préside la séance.

M. Jean-Pierre Latuillière étant né le 27/09/1942, il est le plus âgé du conseil communautaire.

M. Thierry Thomas donne la parole à M. Latuillière et quitte la salle.

– **Appel des nouveaux conseillers par le doyen d'âge qui préside la séance jusqu'à l'élection du Président.**

M. Jean-Pierre Latuillière se souvient de sa présence au tout début du SIVOM de Bozel, dans les années 1970 et rappelle les difficultés rencontrées pour passer en communauté de communes.

Il souhaite que cette nouvelle communauté de communes puisse être solidaire et dynamique afin de fédérer les dix communes malgré la diversité du territoire.

M. Jean-Pierre Latuillière procède ensuite à l'appel des 27 conseillers communautaires qui répondent tous présents.

M. Jean-René Benoît est ensuite nommé secrétaire de séance.

2. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. Jean-Pierre Latuillière annonce qu'il va être procédé à l'élection du nouveau président de la communauté de communes suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Des bulletins vierges, une urne et un isoaloir sont mis à disposition dans la salle.

– **Election du Président**

M. Jean-Pierre Latuillière précise qu'il convient de nommer deux assesseurs pour le bon déroulement du vote à bulletin secret.

M. Jean-Pierre Latuillière et Mme Armelle Rolland sont désignés assesseurs.

M. Jean-Pierre Latuillière appelle les membres du conseil communautaire qui le souhaitent, à faire acte de candidature pour la Présidence de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

Messieurs Thierry Monin et Guillaume Briland se portent candidats.

M. Jean-Pierre Latuillière les invite à prendre la parole pour présenter leurs candidatures s'ils le souhaitent.

M. Thierry Monin prend le premier la parole et explique que sa candidature s'inscrit dans le cadre de son mandat précédent en tant que vice-président au SIVOM de Bozel.

Il a été réélu maire de la commune des Allues qui est une commune charnière dans le projet de communauté de communes : la commune est plus tournée vers Moûtiers (trésorerie, collège..) et pourtant elle a tenu à s'inscrire dans le projet de communauté de communes sur le canton de Bozel qui correspond davantage à son bassin de vie. Les services de la mairie sont très structurés techniquement et administrativement et peuvent apporter une aide à la communauté de communes dans le cadre du transfert des nouvelles compétences. La commune est forte économiquement dans la communauté de communes.

Son objectif s'il est élu président de la communauté de communes sera de tout faire pour construire une vie communautaire sur le canton avant d'envisager des projets de fusion avec d'autres communautés de communes. Pour cela, il a la volonté d'être présent à la tête de la communauté de communes et souhaite donner un rôle important à chacun des vice-présidents qui composeront son équipe.

M. Guillaume Briland prend la parole à son tour.

S'il est élu président de la communauté de communes, il souhaite également la réalisation de projets intercommunaux avant d'envisager des projets de fusion avec d'autres territoires et communauté de communes. Il rappelle qu'il a siégé au SIVOM de Bozel depuis 2008 et s'est pleinement investi dans cette fonction en siégeant au conseil syndical, en participant aux commissions et à certains recrutements. C'est là pour lui la force de l'exemplarité : s'investir pleinement dans son mandat intercommunal.

Malgré la rigueur budgétaire et la baisse des financements publics prévus pour ce mandat, il pense qu'il faut expliquer et communiquer auprès des administrés sur la fiscalité additionnelle et l'accompagner de la mise en place de projets pour la population.

Il souhaite défendre l'intérêt communautaire dans un objectif à la fois, de solidarité et de respect de chacune des 10 communes.

M. Latuillière remercie Messieurs Monin et Briland et, aucun autre membre ne se manifestant, il invite les 27 conseillers communautaires ayant voix délibérative à voter à bulletin secret dans l'isoloir et l'urne mis à disposition.

1er tour de scrutin à bulletins secrets:

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 0 bulletin blanc (bulletin sans nom de candidat).
- 0 bulletin nul.
- donc 27 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 14.

M. Thierry MONIN a obtenu 16 voix.

M. Guillaume BRILAND a obtenu 11 voix.

Vu l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil communautaire élit M. Thierry MONIN avec 16 voix, soit plus de la majorité absolue, Président de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

– **Détermination du nombre de vice-présidents**

M. Thierry Monin remercie l'assemblée pour son élection.

Il prend la présidence de la séance et propose de passer à la détermination du nombre de Vice-présidents.

Il rappelle que l'article L5211-10 CGCT prévoit que « *Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.*

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables. »

Le conseil communautaire comporte 27 membres, 6 vice-présidents pourront être élus au maximum (20% de l'effectif du conseil). Si un vote à la majorité des deux tiers peut être obtenu, il est possible d'élire jusqu'à 8 vice-présidents (30% de l'effectif du conseil) maximum.

M. le Président propose qu'il y ait 7 Vice-présidents avec les délégations suivantes :

- 1^{er} vice-président : finances,
- 2^{ème} vice-président : développement économique et SCOT,
- 3^{ème} vice-président : aménagement du territoire et transport,
- 4^{ème} vice-président : enfance et jeunesse,
- 5^{ème} vice-président : environnement,
- 6^{ème} vice-président : pôle santé et aînés,
- 7^{ème} vice-président : services de la communauté de communes (ressources humaines).

Il est précisé, avant de passer au vote, que si le conseil décide de fixer à 7 le nombre de vice-présidents, l'indemnité de fonction qui leur sera attribuée ne pourra pas dépasser une enveloppe indemnitaire globale calculée sur le Président et 5 Vice-présidents (article L5211-12 du code général des collectivités territoriales).

Il précise qu'il doit donc y avoir un vote à la majorité des deux tiers et propose aux conseillers de voter.

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise,

Le conseil communautaire, après délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 7 le nombre de Vice-présidents de la communauté de communes.

Il est procédé ensuite à une interruption de séance afin de télétransmettre la délibération fixant le nombre de Vice-présidents en sous-préfecture et de l'afficher avant de procéder à l'élection de chacun des Vice-présidents.

Durant cette interruption, une projection est faite afin de présenter la communauté de communes aux nouveaux élus.

⇒ **Pour plus de détails, voir le power point «Présentation de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise» joint au présent compte-rendu.**

– **Election des Vice-présidents.**

Le Président précise que l'élection des Vice-présidents a lieu dans les conditions prévues à l'article L2122-7 CGCT, applicable aux communautés de communes, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Président précise également qu'il convient de nommer deux assesseurs pour le bon déroulement du vote à bulletin secret.

M. Jean-René BENOIT et M. Stéphane AMIEZ sont désignés assesseurs pour l'élection des 7 Vice-présidents.

1^{er} Vice-président : finances

Il est ensuite procédé à l'élection du premier Vice-président, délégué aux finances.

Le Président procède à l'appel à candidature.

M. Jean-Baptiste MARTINOT propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 3 bulletins blancs (bulletins sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 24 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 13.

M. Jean-Baptiste MARTINOT a obtenu 24 voix.

Le conseil communautaire élit M. Jean-Baptiste MARTINOT avec 24 voix, premier Vice-président de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

2^{ème} Vice-président : développement économique et SCOT

Le Président procède à l'appel à candidature.

M. Philippe MUGNIER propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 2 bulletins blancs (bulletins sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 25 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 13.

M. Philippe MUGNIER a obtenu 25 voix.

Le Conseil communautaire, élit M. Philippe MUGNIER avec 25 voix, deuxième Vice-président de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

3^{ème} Vice-président : aménagement du territoire et transport

Le Président procède à l'appel à candidature.

M. Guillaume BRILAND propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 8 bulletins blancs (bulletins sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 19 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 10.

M. Guillaume BRILAND a obtenu 19 voix.

Le Conseil communautaire, élit M. Guillaume BRILAND avec 19 voix, troisième Vice-président de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

4ème Vice-président : enfance et jeunesse

Le Président procède à l'appel à candidature.

Mme Hélène MADEC propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 0 bulletin blanc (bulletin sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 27 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 14.

Mme Hélène MADEC a obtenu 27 voix.

Le Conseil communautaire élit Mme Hélène MADEC à l'unanimité quatrième Vice-présidente de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

5ème Vice-président : environnement

Le Président procède à l'appel à candidature.

M. René RUFFIER-LANCHE propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 3 bulletins blancs (bulletins sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 24 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 13.

M. René RUFFIER-LANCHE a obtenu 24 voix.

Le Conseil communautaire élit M. René RUFFIER-LANCHE avec 24 voix, cinquième Vice-président de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

6ème Vice-président : pôle santé et aînés

Le Président procède à l'appel à candidature.

Mme Armelle ROLLAND propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaitre, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 0 bulletin blanc (bulletins sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 27 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 14.

Mme Armelle ROLLAND a obtenu 27 voix.

Le Conseil communautaire élit Mme Armelle ROLLAND à l'unanimité, sixième Vice-présidente de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

7ème Vice-président : services de la communauté de communes et ressources humaines

Le Président procède à l'appel à candidature.

M. Rémy OLLIVIER propose sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaitre, il est ensuite procédé à l'élection.

1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets

Après dépouillement :

- 27 bulletins trouvés dans l'urne pour 27 votants.
- 10 bulletins blancs (bulletins sans nom de candidat).
- 0 bulletins nuls.
- donc 17 suffrages exprimés soit une majorité absolue de 9.

M. Rémy OLLIVIER a obtenu 17 voix.

Le Conseil communautaire élit M. Rémy OLLIVIER avec 17 voix, septième vice-président de la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise.

Le Président informe que les autres points : composition du bureau et élection des membres du bureau, délégations du conseil au président et au bureau, sont reportés à la prochaine séance du conseil prévu le 23 avril 2014 à 18h30 afin de se donner le temps de la réflexion.

Les statuts de la communauté de communes et deux livrets sur l'intercommunalité et le mandat de conseiller communautaire sont distribués aux élus **et joints au présent envoi.**

3. AUTRES

- **Information sur le vote avant le 30 avril 2014 du produit attendu pour la fiscalité additionnelle et la TEOM et sur le budget annexe transport scolaire.**

Le budget primitif a été voté lors du Conseil Communautaire du 3 mars 2014 comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	12 744 202.36	12 744 202.36
INVESTISSEMENT	1 527 140.37	1 527 140.37
ENSEMBLE	14 271 342.73	14 271 342.73

Le produit attendu en terme de fiscalité additionnelle est de 3 946 531,18 €.

Le produit attendu de TEOM est de 5 907 000,00 €.

La communauté de communes ayant pris la compétence SPANC depuis le 1^{er} janvier, un budget annexe a été créé pour un montant total de 23 763,00 € et sera abondé via le budget général, comme cela est possible les cinq premières années suite à la création du service.

Le vote des taux sera soumis au conseil communautaire du 23 avril 2014.

Sur le transport scolaire, suite à une réunion organisée par le Conseil Général et contrairement à ce qui a été indiqué dans la note de synthèse, il est recommandé de créer le budget annexe concomitamment au budget annexe créé par le Conseil Général soit avant fin juillet 2014.

Prochain conseil communautaire

Le prochain conseil se réunira le mercredi 23 avril à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel.

Cette séance sera consacrée notamment à la suite de l'installation du conseil.

La séance est levée et un pot est servi pour l'occasion.